



## FR ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION FINANCIÈRE GMOPLUS GLOBAL

Date d'entrée en vigueur : 2025

Version : v1.0 – Français

Parties :

- **GMOPLUS Teknoloji A.Ş.** (soumise au droit de la République de Turquie),
- **GMOPLUS GmbH** (soumise au droit de la République fédérale d'Allemagne),
- et l'**Investisseur / Partenaire Financier / Entrepreneur** qui accepte le présent accord (ci-après dénommé « la Partie »).

Les Parties conviennent de ce qui suit :

---

### 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord a pour objet de définir le cadre juridique, les droits et obligations relatifs aux **investissements, partenariats financiers, apports en capital, opérations de financement et prestations de conseil** réalisés par l'intermédiaire de la **plateforme GMOPLUS Global**.

Il s'applique à :

- Les investisseurs et partenaires financiers,
- Les startups et projets en recherche de financement,
- Les institutions financières et fonds d'investissement,
- Les conseillers financiers agréés,
- Tous les utilisateurs inscrits du module d'investissement GMOPLUS Global.

---

### 2. DÉFINITIONS

- **GMOPLUS** : désigne collectivement les entités juridiques GMOPLUS Teknoloji A.Ş. et GMOPLUS GmbH.
- **Investisseur** : toute personne physique ou morale fournissant un capital ou un financement via GMOPLUS Global.
- **Bénéficiaire (Projet / Entreprise)** : toute partie sollicitant un financement ou un investissement sur la plateforme.
- **Conseiller Financier** : professionnel certifié fournissant une assistance ou un conseil durant le processus d'investissement.
- **Plateforme** : l'infrastructure numérique d'investissement exploitée sous le domaine global.gmoplus.com.
- **Parties** : désigne collectivement GMOPLUS, l'Investisseur, le Bénéficiaire et, le cas échéant, le Conseiller Financier.

### **3. OBJET DU CONTRAT**

GMOPLUS fournit, par l'intermédiaire de sa plateforme, les services suivants :

- Publication, vérification et diffusion de projets d'investissement ;
- Élaboration et gestion d'offres d'investissement numériques ;
- Garantie d'une communication et d'un échange de données sécurisés entre les parties ;
- Gestion des contrats, de la confidentialité et des paiements ;
- Accès à des réseaux internationaux d'investissement et de coopération financière.

GMOPLUS agit exclusivement en tant que **prestataire technologique** et n'assume aucune responsabilité commerciale ou financière découlant des décisions ou transactions entre les parties.

---

### **4. OBLIGATIONS DES PARTIES**

#### **4.1. Obligations de GMOPLUS**

GMOPLUS s'engage à :

- Assurer une communication sécurisée et cryptée entre les parties ;
- Protéger les données relatives aux investissements et ne pas les divulguer sans consentement préalable ;
- Maintenir le bon fonctionnement et la disponibilité de la plateforme ;
- Fournir une médiation numérique en cas de différend entre les parties.

#### **4.2. Obligations de l'Investisseur**

L'Investisseur s'engage à :

- Fournir uniquement des fonds légaux, traçables et vérifiables ;
- Présenter des informations exactes et complètes concernant les propositions d'investissement ;
- Respecter les règles, l'éthique et les lois applicables à la plateforme.

#### **4.3. Obligations du Bénéficiaire (Projet / Entreprise)**

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Fournir des informations précises, transparentes et véridiques sur le projet ;
- Transmettre à GMOPLUS les rapports d'activité post-investissement lorsque requis ;
- Utiliser les fonds reçus uniquement pour le projet déclaré ;
- S'abstenir de toute fausse déclaration, fraude ou information trompeuse.

---

### **5. CONDITIONS FINANCIÈRES ET COMMISSIONS**

- GMOPLUS peut percevoir des **frais de service ou commissions** pour les opérations d'investissement.
- Les taux de commission varient selon le type de transaction et sont publiés sur la plateforme.
- La commission d'intermédiation de GMOPLUS devient exigible dès la conclusion de l'accord d'investissement.

- Tous les paiements doivent être effectués via le **système de paiement sécurisé GMOPLUS** ou d'autres canaux approuvés.
  - GMOPLUS peut conserver les fonds dans un **compte séquestre (escrow)** jusqu'à la réalisation complète des conditions contractuelles, puis les transférer aux parties concernées.
- 

## 6. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- GMOPLUS ne saurait être tenue responsable des pertes commerciales ou financières résultant des décisions d'investissement des parties.
  - Tout investissement comporte des risques ; les utilisateurs agissent sous leur propre responsabilité.
  - GMOPLUS ne garantit ni rendement, ni bénéfice, ni succès.
  - Les informations relatives aux projets publiées sur la plateforme reposent sur les déclarations des promoteurs de projets.
- 

## 7. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- Toutes les informations échangées au cours du processus d'investissement sont considérées comme **confidentielles**.
  - GMOPLUS ne traite les données personnelles et financières qu'aux fins d'exécution du présent accord.
  - Le traitement des données est régi par les dispositions de la **Politique de Confidentialité GMOPLUS Global (Annexe 2)**.
- 

## 8. DURÉE ET RÉSILIATION

- Le présent accord entre en vigueur dès son **acceptation électronique** par les parties.
  - Chaque partie peut résilier le contrat moyennant un **préavis écrit de 30 jours**.
  - GMOPLUS se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas :
    - a) d'activités illégales ou contraires à l'éthique,
    - b) de déclarations fausses ou trompeuses,
    - c) de violation de la confidentialité ou d'utilisation abusive de la plateforme.
  - Les commissions déjà perçues ne sont **pas remboursables** en cas de résiliation.
- 

## 9. RÈGLEMENT DES LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend découlant du présent accord.

En cas d'échec d'un règlement amiable :

- Pour les utilisateurs basés en **Turquie**, les **tribunaux et offices d'exécution d'Ankara** sont compétents ;
  - Pour les utilisateurs basés en **Allemagne et dans d'autres pays**, la juridiction compétente est le **tribunal régional de Munich (Landgericht München)**.
- 

## 10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCEPTATION

Le présent accord entre en vigueur dès son acceptation électronique par les parties.

Une **copie PDF signée numériquement** est automatiquement générée et envoyée à toutes les parties par courrier électronique.

Le présent accord constitue une **partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation de GMOPPLUS Global.**